

La Tontine - Présentation

Système d'**épargne** souple et performant, **la Tontine** est une association d'épargnants se regroupant pour investir en commun et bénéficier, au terme échu, de l'intégralité des fruits de la gestion. Formule originale, rentable et avantageuse, la Tontine vous offre, au terme choisi, un **capital** disponible pour la réalisation de tous vos projets.

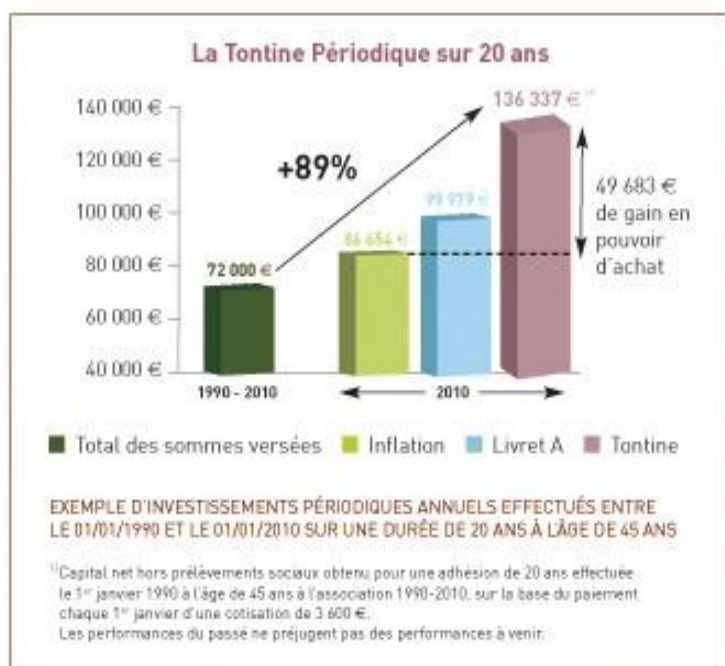
Une réponse à vos objectifs d'épargne :

Envisagez dès aujourd'hui la retraite plus sereinement

Pour conserver votre pouvoir d'achat, il est essentiel de vous constituer une retraite complémentaire qui viendra s'ajouter aux prestations des régimes obligatoires. La Tontine constitue une solution efficace et moderne pour préparer dans les meilleures conditions votre retraite.

La Tontine permet à nos gestionnaires d'envisager des options d'investissement à long terme que les exigences de disponibilité d'une gestion traditionnelle n'autorisent pas.

« Pour m'assurer un complément de retraite j'ai versé 3 600 € par an pendant 20 ans soit un total de 72 000 € de cotisations. Aujourd'hui au moment de mon départ en retraite je bénéficie d'un capital de 136 337 €* .»



Soyez présent pour l'avenir de vos enfants ou petits-enfants

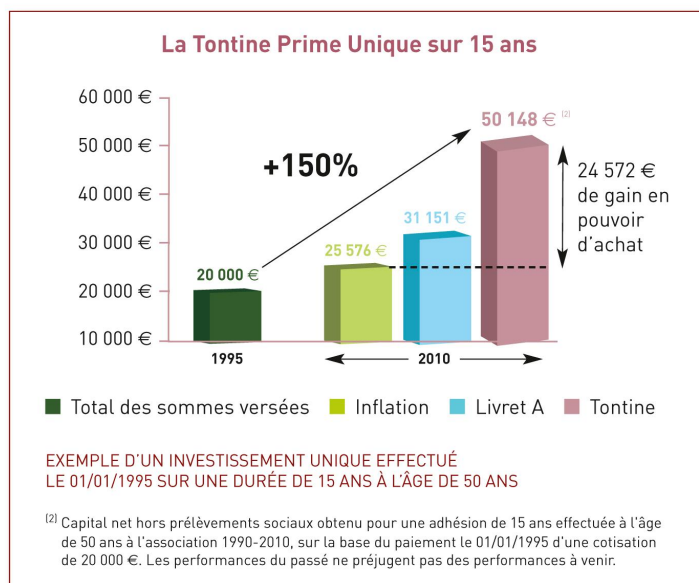
La Tontine constitue un système fiable et performant dans la durée pour aider vos enfants ou petits-enfants à bien démarrer dans la vie.

Parmi ses atouts, vous apprécierez en tant que donateur, que les sommes versées, majorées des intérêts enregistrés, ne soient disponibles qu'au moment précis choisi par vous-même.

Vos enfant ou petits-enfants apprécieront à leur tour, le moment venu, de pouvoir plus facilement financer leurs études, acquérir leur premier logement...

« Pour aider ma petite fille à bien démarrer dans la vie, j'ai choisi la Tontine. »

Avec un versement unique de 20 000 € en 1995, Marie bénéficie aujourd'hui d'un capital de 50 148 €**.



* Capital net hors prélèvements sociaux obtenu pour une adhésion de 20 ans effectuée à l'âge de 45 ans à l'association tontinière 1990-2010, sur la base du paiement chaque 1er janvier d'une cotisation. Les performances du passé ne préjugent en rien des performances à venir.

** Capital net hors prélèvements sociaux obtenu pour une adhésion de 15 ans effectuée à l'âge de 50 ans à l'association tontinière 1990-2010, sur la base du paiement au 1er janvier de la cotisation. Les performances du passé ne préjugent en rien des performances à venir.

La Tontine - Histoire et performances

La Tontine est un système d'épargne original offrant une rentabilité sur une longue durée.

TROIS SIECLES D'HISTOIRE

1653 : Mazarin fait appel à un financier (Lorenzo Tonti) pour créer une nouvelle formule d'épargne sous forme d'associations d'épargnants.

Le 2 août 1844 : Les Associations Mutuelles Le Conservateur sont créées sous l'autorité du Général Riffault, Directeur de l'Ecole Polytechnique.

1938 : Le fonctionnement des Tontines est réglementé par décrets. Ceux-ci, insérés depuis dans le Code des assurances, garantissent une protection maximale des intérêts des Sociétaires. Le 3 septembre 1955 : Le Conservateur est autorisé à créer une Association en cas de décès des Sociétaires. La Tontine devient un **système d'épargne** intégralement sûr.

1987 : La Tontine est exonérée de la taxe sur les conventions d'assurance.

Des performances élevées

La Tontine permet à nos gestionnaires d'envisager des options d'investissement à long terme que les exigences de disponibilité dans le cadre d'une gestion traditionnelle n'autorisent pas. C'est pour cette raison que la Tontine fait mieux que les traditionnels livrets d'épargne réglementés. L'originalité du système tontinier lui permet également de battre l'inflation et de favoriser ainsi très nettement une augmentation constante du pouvoir d'achat de votre investissement.

Par exemple :

pour un versement annuel de 2 500 € sur 20 ans soit 50 000 € de cotisations, le capital disponible aujourd'hui s'élève à 94 680 €*.

**Capital net, hors prélèvements sociaux, obtenue pour une adhésion de 20 ans effectuée à l'âge de 45 ans à l'association tontinière 1990-2010, sur la base du paiement chaque 1er Janvier d'une cotisation.*

Les performances du passé ne préjugent en rien des performances à venir.